

BON DE RETRAIT

A l'occasion de la saison estivale 2024, la commune de Zimmerbach offre, à chaque habitant, deux entrées gratuites* pour la Base Nautique de Colmar-Houssen.

Chaque foyer est invité à compléter le présent document original (**aucun exemplaire ne sera délivré en Mairie, seuls les originaux seront acceptés**).

Adresse du foyer : _____

Téléphone : _____

Nom	Prénom	Age	Adresse courriel

Deux bons individuels ouvrants droits à deux entrées gratuites par personne seront remis à chaque foyer en échange de ce document original, valant bon de retrait, et sur présentation d'un justificatif de domicile. Une même personne ne peut figurer sur plusieurs bons.

* Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas concernés par ce dispositif (L'accès à la BN est payant qu'à partir de 6 ans).

Les billets réservés aux habitants de Zimmerbach ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils seront utilisables **uniquement pour la saison 2024**.

Bon de retrait valable jusqu'au 29 septembre 2024.